



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 031

Le lundi 3 octobre 2022

Président : L'honorable Marc Garneau



En 2010, le sud de l'Alberta a connu un épisode de pluie qui n'arrive qu'une fois par siècle, tant dans l'est que dans l'ouest de la province. En 2011, bien que les quantités de pluie aient été inférieures à celles de 2010, des inondations importantes ont touché de nombreux hectares ou acres de terrain. Ces événements ont mené à une discussion entre le préfet du district municipal et le président du district d'irrigation de la rivière St. Mary sur la façon dont le canal principal du district d'irrigation pourrait servir de conduit pour évacuer cet excès d'eau des terres agricoles et atténuer les effets des inondations.

Comme vous le savez peut-être, un district d'irrigation a pour objet d'acheminer l'eau vers les terres agricoles et non de recevoir les eaux de crue. Les canaux d'irrigation rapetissent à mesure qu'ils avancent vers l'est, à mesure qu'ils acheminent l'eau vers les fermes en cours de route. Les canaux de drainage doivent s'élargir en avançant vers l'est pour recevoir davantage d'eaux de drainage.

Un exemple rapide de la dimension et de la quantité d'eau transportée dans ce canal est visible à l'endroit où le canal sort du réservoir Chin, au sud-ouest de Taber. Il a une capacité d'environ 110 mètres cubes par seconde, soit environ 29 000 gallons d'eau par seconde. Lorsque le canal arrive à l'ouest de Medicine Hat, en Alberta, sa capacité a été réduite à environ 8,5 mètres cubes par seconde, soit environ 2 000 gallons par seconde, de sorte que la dimension du canal diminue considérablement sur ce tronçon de 250 kilomètres du canal principal.

Le district municipal de Taber a été le fer de lance du projet de drainage et a fait appel aux comtés de Lethbridge, Warner, Cardston, 40 Mile et Cypress, ainsi qu'aux villes de Taber, Coaldale et Bow Island, à la ville de Medicine Hat, au district d'irrigation de la rivière St. Mary et au district d'irrigation de Taber, au ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta, au ministère des Transports de l'Alberta et au ministère de l'Agriculture de l'Alberta. Telle est la composition de notre comité depuis 2013.

Le comité a réussi à obtenir des fonds pour réaliser une étude du drainage régional pour le secteur, qui englobe plus de deux millions d'acres de terres. Plus de 500 000 acres des terres visées par l'étude sont des terres irriguées de très grande valeur, produisant différentes cultures comme la pomme de terre, la betterave à sucre, le canola de semence, la luzerne, la fléole des prés, des légumes et de nombreuses autres cultures spécialisées qui sont le moteur économique du sud de l'Alberta.

L'étude a été achevée en 2014 et a cerné sept projets qui permettraient d'atténuer les risques d'inondation dans la région. Le coût total de l'ensemble des projets en dollars de 2014 était d'environ 152 millions de dollars. Compte tenu de l'inflation et d'autres facteurs, le coût estimé pour les sept projets est maintenant d'environ 169 millions de dollars.

L'évacuateur de crues de secours de Horsefly a été désigné comme un projet prioritaire pour commencer, à un point situé à environ 15 kilomètres au sud-est de la ville de Taber. Le canal principal du district d'irrigation de la rivière St. Mary est le plus proche de la rivière Oldman, un endroit où l'excès d'eaux de drainage peut être renvoyé dans un bassin fluvial naturel.

C'est également à ce point du canal principal que se trouve la première réduction de la capacité du canal depuis sa sortie du réservoir Stafford, au sud de Chin, en Alberta. La capacité à ce point est de 110 mètres cubes par seconde, et le plan consiste à détourner environ 47 mètres cubes par seconde du canal principal vers la dériva-

tion ou l'évacuateur. Ainsi, le canal principal sera en mesure d'accueillir davantage d'eaux de drainage à mesure qu'il poursuit sa route vers l'est.

En réalité, le projet a deux objectifs. Le premier est de drainer les eaux de crue des terrains privés, en utilisant le canal principal du district d'irrigation de la rivière St. Mary comme moyen d'acheminement. Le deuxième est de protéger le canal principal du district d'irrigation de la rivière St. Mary contre une brèche ou un emportement en détournant l'excès d'eau vers la rivière.

Ce canal principal est l'artère vitale de l'agriculture irriguée du sud de l'Alberta. La perte de la capacité du canal à fournir de l'eau pendant une saison de culture, voire une partie de celle-ci, aurait un effet dévastateur sur l'économie.

Encore une fois, les deux objectifs du projet sont de drainer les eaux de crue des terres et de protéger la capacité du canal principal à livrer l'eau d'irrigation de façon efficace et opportune.

● (1115)

Au printemps 2018, nous avons vécu une autre inondation. Il y a eu beaucoup de neige pendant l'hiver et une fonte rapide. Nous avons presque perdu le canal principal. Il s'est presque effondré sous la pression des eaux de crue entrant dans ce canal principal. C'était la pire inondation due aux eaux de ruissellement que le district municipal de Taber ait jamais connue. Nous avons été en état d'urgence locale pendant 50 jours en raison de l'inondation.

Un appel d'offres pour la phase 1 de ce projet a été lancé. Il se termine le 13 octobre de cette année et nous espérons toujours que le chantier pourra commencer cette année. Les phases 2 et 3 du projet sont au stade de la conception technique, et nous espérons que les appels d'offres et les travaux commenceront l'an prochain.

Je suis sûr que j'ai déjà dépassé mes cinq minutes, alors je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Le président: Merci, monsieur Harris.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Eby, de la Pelmorex Corporation.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur Eby.

M. Kurt Eby (directeur, Affaires réglementaires et relations gouvernementales, Pelmorex Corp): Merci, monsieur le président. Comme vous l'avez entendu, je suis Kurt Eby. Je travaille chez Pelmorex Corporation. Je pense que la plupart d'entre vous nous connaissent mieux par nos marques de commerce populaires The Weather Network et MétéoMédia au Québec. Ce sont nos principales activités.

Je suis venu vous parler aujourd'hui d'une autre chose dont nous sommes responsables et que nous faisons pour le pays. En 2010, comme condition de notre licence de radiodiffusion, nous avons mis sur pied ce que nous appelons le Système d'agrégation et de dissémination national d'alertes, qui est l'infrastructure technique du Système national d'alertes au public. À l'origine, il traitait les alertes qui étaient diffusées à la télévision et à la radio. Nous parlons donc des alertes Amber et des alertes pour les tornades, les orages violents, les inondations et les feux de forêt. Je suis sûr que tout le monde les connaît probablement maintenant, notamment parce qu'en 2018, nous avons lancé la composante d'alertes sans fil du système. Cela a permis d'accroître sa présence entre les mains des gens et dans leurs foyers.

Nous sommes effectivement le fournisseur technique du système d'alerte. Nous avons deux rôles. Le premier concerne la technologie. Nous suivons les directives des organismes gouvernementaux autorisés, essentiellement tous les organismes de gestion des urgences dans les provinces ainsi qu'Environnement et Changement climatique Canada et Sécurité publique Canada, en ce qui concerne les mises à niveau techniques du système. Nous sommes aussi l'administrateur du système, ce qui signifie que nous avons des accords et que nous gérons les comptes de chaque province et territoire d'Environnement et Changement climatique Canada à l'heure actuelle. C'est ce dont nous sommes venus vous entretenir.

Nous gérons ces comptes en fonction de qui a la compétence d'émettre une alerte d'urgence. Environnement Canada émet des alertes aux tornades partout dans le pays. La plupart des compétences en matière de sécurité publique relèvent des provinces et des territoires, c'est pourquoi nous avons des contrats et des comptes avec les provinces et les territoires, qui décident qui peut ou ne peut pas émettre des alertes dans ces administrations, et pour quelle raison. Il y a plusieurs façons de les administrer. La Saskatchewan compte de nombreux émetteurs. En Ontario, la Police provinciale de l'Ontario émet des alertes Amber et des alertes de tireur actif ou de personne dangereuse au nom d'autres services de police, et tout le reste passe par l'organisme Gestion des situations d'urgence Ontario, ou GSHUO. Cela varie d'une province à l'autre, pour diverses raisons.

Pour des raisons de compétence, nous ne pouvons pas créer un compte pour un service de police, car si vous étiez l'organisme responsable de la gestion des urgences d'une province et que tout à coup, un service de police commençait à émettre des alertes sans que vous en soyez informé, il est évident que cela outrepasserait cette compétence.

Nous discutons aujourd'hui d'un sujet dont nous avons discuté en interne et avec certains de nos collègues et ceux avec qui nous travaillons, soit l'idée que Pelmorex prenne en charge l'administration des comptes pour les Premières Nations qui le souhaitent, une tâche pour laquelle nous recevions des directives du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou d'une combinaison des deux. C'est le point dont nous ne sommes pas certains.

Nous comprenons que les Premières Nations exercent un certain degré de compétence exclusive. Les Premières Nations et les affaires autochtones relèvent en grande partie du gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, la sécurité publique des Premières Nations relève en grande partie du gouvernement provincial. Nous voulions commencer à en parler pour voir comment nous pourrions procéder. Nous assumerions une plus grande responsabilité à l'égard de l'administration des comptes et de l'aide aux personnes concernées pour qu'elles puissent mettre le système sur pied et l'utiliser.

Le système d'alerte est très personnalisable, de sorte que tout émetteur peut se voir accorder des autorisations. Par exemple, les émetteurs peuvent décider de n'émettre des alertes que pour les feux de forêt et les inondations, tandis que les services de police se chargeraient des autres types d'alertes, ou quelque chose du genre. Un grand degré de personnalisation est possible. Il ne faut surtout pas oublier qu'il n'existe pas de solution unique pour tous les comptes du pays. Nous voyons une variété d'approches et nous aidons à les faciliter.

C'est un point dont j'ai vraiment hâte de discuter avec les membres du Comité.

Je vous remercie.

• (1120)

Le président: Merci, monsieur Eby.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions, en commençant par les conservateurs.

Monsieur Shields, vous disposez de six minutes.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Merci.

Je remercie les témoins de leur présence.

Je pense que la dernière observation de M. Eby, qu'il n'y a pas de solution unique, c'est vraiment ce que nous retenons des propos des différents témoins que nous accueillons aujourd'hui lorsqu'il est question de gestion des situations d'urgence et de communication.

C'est un plaisir de vous accueillir comme témoins.

Comme M. Harris l'a mentionné au sujet de sa région, juste au nord de lui, si les gens se souviennent des inondations qui ont eu lieu en 2013 à Calgary, ce qu'ils ne savent pas ou ce dont ils ne se souviennent pas, c'est que les eaux de crue ont dépassé Calgary et ont grandement affecté la nation Siksika et le district d'irrigation de l'Est. Ils se sont réunis par la suite et ont construit une digue de secours pour prendre en charge les eaux de crue dans cette région, et l'ouvrage est maintenant terminé.

Monsieur Harris, vous êtes un producteur agricole, n'est-ce pas?

M. Merrill Harris: Oui, c'est exact, monsieur Shields.

M. Martin Shields: Vous comprenez la situation du point de vue d'un producteur ainsi bien que du point de vue d'un membre de l'administration municipale. Quand votre région s'est organisée, je sais que vous vous êtes occupé de la gestion des urgences. Ma question comporte deux volets.

Premièrement, comment la gestion des urgences s'est-elle organisée et comment a-t-elle réglé le problème à l'époque? Ensuite, une fois que vous avez élaboré le plan, en collaboration avec les autres groupes qui n'étaient pas directement sur le territoire, comme la nation Kainai à l'ouest de la Confédération des Pieds-Noirs, des consultations ont suivi avec eux également.

Pourriez-vous aborder ces deux volets?

M. Merrill Harris: Par suite des inondations de 2010 et 2011, le conseil — et je n'y siégeais pas à l'époque — a réuni le district municipal de Taber et les comtés de Lethbridge, Warner, Forty Mile et Cypress, parce que nous étions tous touchés d'une manière ou d'une autre par ces inondations. Comme je l'ai dit, ce comité a travaillé sans relâche au cours des 8 à 10 dernières années pour mettre ce projet sur pied, et nous sommes enfin à la ligne d'arrivée.

En ce qui concerne les Autochtones, nous avons consulté de nombreuses Premières Nations afin d'obtenir leur approbation et leur aval pour la réalisation du projet, et elles ont donné leur aval. Elles souhaitent participer à la construction, si possible, probablement en sous-traitance. Nous les avons gardées à l'esprit tout au long de ce processus.

• (1125)

M. Martin Shields: Le processus auquel vous faites référence, dans un sens, consiste à retourner l'eau à son cours naturel, soit la rivière Oldman. L'un des éléments que les gens ne comprennent peut-être pas, et que vous comprenez probablement puisque vous vivez dans cette région, c'est que le retour de l'eau ou des eaux de crue dans un bassin fluvial permet de garder l'environnement fluvial plus sain.

D'après votre expérience, est-ce que cela s'applique à la situation d'après ce que vous en savez?

M. Merrill Harris: Oui. Le canal principal de la rivière St. Mary agit en quelque sorte comme un barrage dans le Sud de l'Alberta. Il bloque quelque peu l'écoulement naturel de l'eau vers le bassin fluvial. En réalisant ce projet, dans les années d'inondation, nous retournons dans le bassin fluvial naturel l'eau qui est bloquée du fait que le canal principal de la rivière St. Mary traverse le territoire. Il entrave en quelque sorte les flux de drainage naturels, et la plupart des agriculteurs n'aiment pas que leurs terres soient inondées, surtout lorsqu'elles sont en culture, alors l'idée consiste à évacuer l'eau des terres et des champs le plus rapidement possible. Cet évacuateur de crues de secours permet de retourner l'eau plus rapidement là où elle s'écoulerait naturellement.

M. Martin Shields: Vous avez évoqué l'agriculture. D'après ce que je comprends, 4 % des terres de l'Alberta produisent plus de 20 % du PIB agricole. C'est un élément crucial lorsque nous parlons de sécurité alimentaire dans ce pays. C'est un projet crucial.

M. Merrill Harris: Oui. Comme je l'ai dit, on cultive beaucoup de pommes de terre dans cette région, ainsi que de la betterave à sucre, du canola de semence, de la fléole des prés et toutes ces sortes de cultures de grande valeur. Il ne faut pas longtemps pour qu'une récolte de pommes de terre ou de betteraves à sucre, par exemple, meure ou devienne invendable lorsqu'elle est sous l'eau.

L'autre jour, nous récoltions des pommes de terre. Lorsque les pommes de terre se trouvent du côté de l'ornière créée par les traceurs pivotants, elles sont souvent très molles et gluantes. L'une des tâches des trieurs est de retirer ces pommes de terre du convoyeur, car elles sont invendables. Si tout votre champ est inondé, votre récolte de pommes de terre devient assez rapidement invendable lorsqu'elle est ainsi submergée.

M. Martin Shields: Comme c'est la seule région du Canada où l'on cultive la betterave à sucre et où il y a une usine de sucre, c'est le seul endroit où ce sucre peut être raffiné.

M. Merrill Harris: C'est exact. Taber possède la dernière usine de raffinage de sucre de betterave dans tout le Canada. Les autres zones de culture ont toutes fermé au fil des ans. Nous comblons entre 8 et 10 % de la demande du marché canadien du sucre, et la plus grande partie est commercialisée ici dans l'Ouest canadien. Une partie est acheminée vers les États-Unis dans le cadre de contingents tarifaires, mais la plus grande partie est destinée au marché de l'Ouest canadien, et c'est le seul endroit au Canada où l'on produit du sucre cultivé au pays.

M. Martin Shields: Merci d'avoir expliqué votre gestion des situations d'urgence, je l'apprécie vraiment. Merci, monsieur Harris.

M. Merrill Harris: De rien. Merci, monsieur Shields.

Le président: Merci, monsieur Shields.

Nous donnons la parole à Mme Atwin pour six minutes.

Mme Jenica Atwin (Fredericton, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins et les membres du Comité de s'être joints à nous.

J'ai quelques questions qui iront peut-être un peu dans tous les sens, alors je vais essayer de les adresser à chacun d'entre vous individuellement. Je commencerai peut-être par M. Eby.

Vous avez mentionné qu'il existe des options de personnalisation pour ces types d'alertes. Est-ce qu'on vous a demandé d'incorporer les langues autochtones de façon à ce que tout le monde puisse avoir accès à ces alertes?

M. Kurt Eby: Je ne me souviens pas d'une telle demande. Le système d'ADNA prend en charge quatre langues autochtones depuis sa mise sur pied en 2010, à savoir le cri, le déné, l'inuinnaqtun et l'inuktitut. Je crois que l'inuktitut a été utilisé pour certaines alertes tests au Nunavut, mais les autres langues n'ont pas été utilisées dans une alerte réelle.

Mme Jenica Atwin: Merci beaucoup.

Monsieur Harris, vous avez mentionné les consultations auprès de collectivités autochtones lors de la préparation, l'élaboration et la réalisation des projets. Je me demande si vous pouvez nous expliquer un peu plus en quoi cela consiste et si vous avez des conseils à donner aux autres municipalités sur la façon de tenir des consultations fructueuses pour inclure les voix autochtones.

• (1130)

M. Merrill Harris: Comme je l'ai dit, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, avec laquelle nous devons travailler, a exigé... Nous avons consulté les nations du Traité n° 6 suivantes: la nation crie de Samson, la nation de Louis Bull, la Première Nation Montana et la nation crie d'Ermineskin. En ce qui concerne le Traité n° 7, nous avons aussi consulté, les nations de Stoney-Nakoda, Tsuut'ina, Siksika et Piikani, la Première Nation Foothills Ojibway et la nation métisse de l'Alberta. Elles ont toutes reçu l'information sur ce que nous faisons et ont été invitées à venir ici. Trois d'entre elles ont visité le site et ont donné leur aval au projet.

Comme je l'ai dit, certaines de celles qui ont participé et qui ont fourni des lettres de réponse ont indiqué qu'elles souhaiteraient participer à la construction, si possible. Ainsi, une fois l'appel d'offres attribué, elles seront informées de l'identité de l'entrepreneur général et elles pourront voir si elles peuvent travailler avec lui pour fournir de la main-d'oeuvre, des compétences et des ressources dans le cadre des travaux.

Mme Jenica Atwin: Excellent. Merci.

Constatez-vous le même degré de préparation dans les municipalités voisines? Comment le gouvernement du Canada peut-il le mieux vous aider dans ces efforts?

M. Merrill Harris: Comme je l'ai dit, sept projets ont été désignés dans l'étude de l'ensemble du bassin versant qui a été réalisée, et ils couvrent toute la région, de Lethbridge à Medicine Hat. Ce projet est le plus proche, comme je l'ai dit, du cours naturel d'une rivière, la rivière Oldman, mais il y a d'autres projets. Trois d'entre eux, comme je peux le voir devant moi, sont situés dans le comté de Cypress, plus près de Medicine Hat. L'un de ces projets est déjà en voie d'être réalisé par le district d'irrigation de la rivière St. Mary et l'un des autres projets, plus proche de Taber, est aussi réalisé par le district d'irrigation de la rivière St. Mary, il y a donc trois des sept projets qui sont en cours.

Je verrais un autre avantage. À l'heure actuelle, nous constatons que le système est utilisé de manière incohérente. Aucune alerte de feu de forêt n'a jamais été émise en Ontario, et il y a évidemment eu des feux de forêt. L'ouverture à un plus grand nombre d'utilisateurs engendrerait idéalement une plus grande utilisation du système. Nous avons mis le système sur pied pour qu'il serve à sauver des vies, c'est donc un avantage majeur, que ce soit pour les Premières Nations ou pour toute autre collectivité.

L'avantage serait plus grand pour une collectivité éloignée. Elle sait ce qui s'y passe, et il pourrait être encore plus difficile de faire émettre une alerte par un organisme centralisé. Ce ne serait pas toujours le cas, mais cela pourrait être le cas.

M. Gary Vidal: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste 35 secondes.

M. Gary Vidal: Je vous remercie. Je peux donc poser une brève question de suivi.

Quelques-uns de mes collègues ont déjà mentionné l'éloignement, la connectivité et la disponibilité du WiFi. Je suppose qu'il s'agira d'énormes obstacles à l'échelle locale. Est-ce exact?

M. Kurt Eby: Je ne peux que faire des hypothèses à partir de ce que j'entends sur le degré de connectivité dans certaines régions, mais le système émet aussi des alertes radiodiffusées et télévisées, c'est donc une approche à trois volets. Il est évidemment utile que votre radio ou votre télévision soit allumée pour que vous puissiez recevoir des alertes. Cela permet de couvrir plus de bases, peu importe la situation. Sinon, vous devez avoir une connexion LTE pour recevoir les alertes.

Le président: Merci, monsieur Vidal.

Nous passons à M. Weiler pour trois minutes.

M. Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins de se joindre à nous pour nous aider dans notre importante étude.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je vais adresser mes questions à M. Eby.

Premièrement, je veux confirmer que le système que vous administrez, et je suis un député de la Colombie-Britannique, est le même que le système Alert Ready.

• (11:50)

M. Kurt Eby: C'est exact. J'ai mentionné que le nom de marque du système est Alert Ready.

M. Patrick Weiler: Très bien.

L'un des sujets qui ont été soulevés était le défi que représente l'absence de réception cellulaire dans de nombreuses collectivités éloignées, notamment les collectivités autochtones du pays.

Dans les collectivités sans réception cellulaire, a-t-on mis en place des politiques et des programmes pour que l'alerte soit transmise à une région dotée de ces connexions, afin qu'elle puisse être rediffusée par d'autres moyens là où les gens n'ont pas de réception cellulaire?

M. Kurt Eby: Il n'y a rien de tel.

Comme je l'ai dit, l'alerte est diffusée à la télévision et à la radio, et un certain nombre d'applications reçoivent aussi ces alertes. L'application MétéoMédia rediffuse les alertes dans les régions locales,

il faut donc être branché au WiFi et non au LTE. C'est une approche sur plusieurs fronts. Pour l'instant, nous avons la télévision, la radio, le sans-fil et certaines applications qui rediffusent aussi les alertes.

M. Patrick Weiler: Je suis curieux au sujet de la Colombie-Britannique. Vous avez mentionné que l'Alberta avait permis à certaines Premières Nations de faire partie du système. Avez-vous eu des conversations avec les nations autochtones de la Colombie-Britannique — ou plutôt, avec la province de la Colombie-Britannique — pour ce qui est d'avoir le même type de capacité?

M. Kurt Eby: Nous ne l'avons pas encore fait. C'est quelque chose que nous voulons faire, mais nous avons commencé au palier fédéral. Nous avons eu quelques conversations informelles avec Sécurité publique Canada pour signifier que c'est quelque chose que nous accepterions et faciliterions si le défi était d'avoir une agence différente pour administrer les comptes.

Si ce n'est pas le défi, les provinces pourraient le faire. Vous constaterez également qu'il y a probablement beaucoup de Premières Nations qui aiment la situation actuelle, à savoir la gestion par les provinces, mais nous essayons d'aller de l'avant et d'aider là où nous le pouvons.

M. Patrick Weiler: Absolument.

En tant que député de la Colombie-Britannique, je suis préoccupé par le fonctionnement de l'application ici. En fait, elle n'a même pas été utilisée du tout jusqu'en 2022. Comme vous le savez, il y a eu une controverse considérable l'année dernière, lorsque nous avons eu le dôme de chaleur, les feux de forêt et les rivières atmosphériques. Je sais qu'aucune notification n'a été envoyée aux gens. Je connais des personnes qui ont été prises dans des glissements de terrain ou qui roulaient sur des routes dangereuses qui ont été déstabilisées à cause des rivières atmosphériques.

J'espère que cela va changer. Pour la Colombie-Britannique, quels sont les différents risques météorologiques qui peuvent être diffusés sur l'application?

M. Kurt Eby: Pour mettre les choses au clair, ce n'est pas une application. C'est un système de diffusion cellulaire.

Pour les événements météorologiques actuels, Environnement Canada émet des alertes pour les tornades et les orages violents. Pour d'autres événements météorologiques — et j'ai eu cette conversation avec d'autres de vos collègues en Colombie-Britannique —, comme les inondations, même si elles sont causées par un événement météorologique, les alertes concernent principalement les dommages prévus, les fermetures de routes et les ordres d'évacuation. Ces alertes sont émises par l'organisme provincial de gestion des urgences. Je crois savoir que, en Colombie-Britannique, la province vuet que ce soit dorénavant les municipalités qui demandent les alertes.

Le président: Merci, monsieur Weiler.

[Français]

Madame Gill, si vous le désirez, vous pouvez prendre la parole pour une minute et demie.

Mme Marilène Gill: Je vous remercie, monsieur le président, mais je n'aurai pas de questions supplémentaires.

Je remercie les témoins.

Le président: Très bien, je vous remercie.

Notre deuxième groupe est composé du chef Dwayne Thomas et de la cheffe Sarah Sunday-Diabo du Conseil des Mohawks d'Akwesasne. Ils sont ici en personne aujourd'hui. Nous avons également la cheffe April Martel de la Première Nation K'atl'odeeche, si elle parvient à se joindre à nous. Elle n'est pas encore en ligne.

Se joint également à nous M. Lucas King, directeur de l'unité de planification territoriale du Grand Council Treaty No. 3.

Pour les témoins, le service d'interprétation en anglais, en français et en inuktitut est offert, à votre choix. Sélectionnez une langue sur le bouton « interprétation ». Il ressemble à un globe au bas de votre écran. Vous pouvez écouter les débats en anglais ou en français. Cependant, il y aura des questions en anglais, en français et en inuktitut posées par les membres du comité.

Cela dit, avant de passer à la période de questions, j'invite le chef Dwayne Thomas et la cheffe Sarah Sunday-Diabo à prendre le micro pour une combinaison de cinq minutes.

Merci.

• (1205)

Cheffe Sarah Sunday-Diabo (cheffe, Conseil des Mohawks d'Akwesasne): *She:kon.*

Je m'appelle cheffe Sarah Sunday-Diabo. Je représente le district Tsi Snaihne du Conseil des Mohawks d'Akwesasne.

C'est ma première année au Conseil. Auparavant, j'étais gestionnaire des urgences pour la tribu mohawk de Saint-Régis, qui est notre homologue dans la partie sud d'Akwesasne.

Comme vous le savez peut-être, Akwesasne est une collectivité intergouvernementale. La frontière internationale traverse directement notre collectivité, de sorte que nous devons traiter avec le côté américain et le côté canadien. Il y a deux comtés — le comté de St. Lawrence et le comté de Franklin du côté de l'État de New York —, ainsi que deux provinces, le Québec et l'Ontario.

Mon rôle était d'aider à... Je ne voyais pas de frontière dans ma collectivité, alors chaque fois que nous avions des activités de planification, nous faisons des plans d'opérations d'urgence conjoints d'Akwesasne qui comprenaient tous nos risques. Je faisais des plans d'atténuation, des plans de continuité des opérations et des plans de pandémie pour ma communauté.

J'avais toujours des intervenants internes et externes. Nos intervenants étaient environ 50 partenaires fédéraux tels que FEMA, la Federal Emergency Management Agency, ainsi que l'Office de gestion des urgences de l'État de New York et Gestion des urgences Ontario au Canada. Au Québec, en raison de la différence de langue, nous n'avons pas vraiment participé avec eux. Nous ne parlons pas le français, alors il était difficile de travailler avec eux.

Nous avons deux services de police, soit la police tribale mohawk de Saint-Régis et la police mohawk d'Akwesasne.

Nous avons un service d'incendie. Le service d'incendie a des sous-stations à Akwesasne, en Ontario, et à Akwesasne, au Québec, ainsi que le quartier général principal, qui se trouve dans l'État de New York. Nous avons un seul service d'incendie qui dessert deux pays et deux provinces. Ils sont tous des volontaires. Je pense qu'il y a probablement environ 240 membres actifs. Ils font tout, de l'intervention en cas de danger au sauvetage sur glace. Ils ont une unité maritime. Ils sont très actifs au sein de la collectivité et sont parfois des employés du Conseil mohawk.

Nous avons une unité d'ambulance qui est certifiée par l'État de New York. Elle est logée au Québec et répond aux besoins de l'État de New York, de l'Ontario et du Québec. Nous avons trois ambulanciers paramédicaux, quelques auxiliaires de soins avancés, des ambulanciers de base et des chauffeurs. Ils sont tous certifiés par l'État de New York.

De plus, nous avons une équipe environnementale qui intervient dans les situations mettant en cause des matières dangereuses. Nous avons eu de multiples incidents de navires échoués dans le fleuve Saint-Laurent. Nous devons réagir, car cela peut nuire à nos installations de traitement des eaux. Nous avons appris à déployer les barrages flottants, à nettoyer et à prendre soin de nos eaux. Dans notre culture, notre eau est sacrée, alors nous devons tous la protéger à cause de la prise d'eau et d'autres choses du genre.

Souvent, nous nous entraînons avec la Garde côtière des États-Unis, ainsi qu'avec la Garde côtière canadienne, nous avons donc de bonnes relations avec les deux gardes côtières qui viennent s'entraîner avec nous. Nous nous entraînons beaucoup avec eux, ainsi qu'avec les douanes américaines et canadiennes et la protection des frontières canadiennes. Nous organisons divers exercices sur table et exercices de simulation. Quels que soient nos besoins, ils nous ont apporté leur soutien. Nous avons un comité local de planification d'urgence composé de toutes ces différentes agences qui viennent sur notre territoire, s'entraînent avec nous, nous donnent des conseils et partagent leurs ressources avec nous.

Nous avons notre propre service de santé des deux côtés. À Akwesasne, tout doit être doublé, car nous avons environ 14 000 membres inscrits des deux côtés. Certains vivent du côté américain d'Akwesasne et d'autres du côté canadien. Nous devons donc avoir les services de santé de l'État de New York, ainsi que nos propres services de santé.

• (1210)

Nous avons deux établissements de soins de longue durée, un en Ontario et un dans la partie québécoise d'Akwesasne. Nous avons des garderies. Nous avons des installations récréatives et notre propre système scolaire. Nous avons un conseil scolaire d'Akwesasne sur notre territoire, qui va jusqu'à la huitième année. L'un de ces programmes est l'immersion mohawk, qui consiste à enseigner la langue, la culture et les cérémonies mohawks à nos jeunes. Nous essayons de ramener la langue et de faire en sorte qu'ils la parlent couramment.

Nous avons notre propre bus qui transporte ces enfants. Chaque jour, ils doivent traverser les États-Unis, se présenter aux douanes, revenir et se rendre dans la partie québécoise d'Akwesasne. Cela représente un trajet aller-retour d'environ 40 minutes pour ces enfants. Sur le chemin du retour, ils doivent également passer par les douanes canadiennes.

Le président: Les cinq minutes sont écoulées, mais nous aurons des questions à vous poser, cheffe Diabo. Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à M. Lucas King, directeur de l'unité de planification territoriale, Grand Council Treaty No. 3. Vous avez cinq minutes, monsieur.

M. Lucas King (directeur, Unité de planification territoriale, Grand Council Treaty No. 3): Merci.

Bonjour à tous. Je m'appelle Lucas King et je suis le directeur de l'unité de planification territoriale du Grand Council Treaty No. 3.

Je vous remercie vraiment de l'invitation d'être ici aujourd'hui et de travailler avec le gouvernement fédéral sur les questions cruciales de la réglementation de l'eau et de la gestion des urgences dans le territoire du Traité n° 3. J'aimerais remercier les membres du Comité et les autres participants pour cette représentation du Grand Council.

Il y a plusieurs semaines, l'un de nos députés locaux nous a demandé de partager nos expériences et nos connaissances sur l'eau dans le territoire du Traité n° 3. Au cours des deux dernières années, le moins qu'on peut dire, c'est que les choses ont été extrêmes dans le territoire du Traité n° 3. L'an dernier, le territoire a connu l'un des niveaux d'eau les plus bas jamais enregistrés. Cela a entraîné les situations d'urgence bien connues liées à la sécheresse et aux incendies sur tout le territoire. Je voulais partager quelques photos, mais en raison de contraintes de temps et de traduction, nous n'avons pas pu les mettre sous vos yeux ce matin. Cependant, une photo que nous aurions pu mettre en valeur est celle de la différence de 10 pieds du niveau d'eau entre l'année dernière et l'année précédente.

Le changement climatique crée des niveaux d'eau de plus en plus imprévisibles, ce qui rend très difficile la planification de la gestion des urgences et l'atténuation des dommages dans le territoire du Traité n° 3. L'année dernière, contrairement à l'année précédente, nous avons eu de grandes quantités de neige et de pluie tout au long de l'hiver. Puis, au printemps, de nombreuses inondations ont endommagé des terres, des usines de traitement de l'eau, des quais, des ponts et des maisons, empêchant les collectivités du territoire du Traité n° 3 d'accéder à la nourriture, aux rendez-vous médicaux et au travail. Les évacuations et la perte de sites sacrés à cause des inondations ont également touché les collectivités du territoire du Traité n° 3 et ont eu un impact direct sur leurs droits inhérents et issus de traités.

Dans tout cela, les impacts persistants de la pandémie mondiale ont été incroyablement lourds, aggravant les difficultés auxquelles les gens ont été confrontés, y compris leur capacité d'évacuer les lieux et d'être avec leur famille ou dans des espaces sûrs tout au long de ces situations.

La deuxième photo que je voulais montrer portait sur l'harmonisation des structures de gouvernance. Le 3 octobre est un jour spécial pour le territoire du Traité n° 3. Aujourd'hui marque précisément le 149^e anniversaire de la signature du Traité n° 3. Nous approchons des 150 ans en 2023, une année pour célébrer cette relation spéciale et sacrée. Il nous revient, en tant que partenaires du traité, de travailler ensemble en ce qui concerne les terres partagées au Canada, car c'est l'essence même des terres visées par le traité. Nous avons la responsabilité d'harmoniser notre gouvernance et de travailler ensemble comme des frères dans cette capacité partagée.

La modélisation est un excellent outil pour comprendre un bassin lorsque nous parlons de régulation et de quantité d'eau. Cependant, au cours des deux dernières années, en particulier avec les impacts du changement climatique, nous avons constaté que notre compréhension doit certainement être plus holistique, et que nos structures décisionnelles doivent refléter cela. Ce n'est que par l'harmonisation des gouvernements et des protocoles de prise de décision que nous serons mieux en mesure de gérer nos responsabilités et notre relation avec l'eau dans le territoire du Traité n° 3.

Cela ne veut pas dire gérer l'eau; cela veut dire nous gérer nous-mêmes et comprendre les protocoles entre les deux gouvernements en ce qui concerne l'eau dans le territoire du Traité n° 3. Au Grand

conseil, nous serons toujours prêts à coopérer avec n'importe quel ordre de gouvernement ou n'importe quel partenaire du traité en raison de cette relation sacrée. Nous sommes prêts à partager nos connaissances, notre expérience et notre expertise afin de trouver des solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés ensemble.

Aujourd'hui, nous devons dorénavant harmoniser ces structures de gouvernance, parce que, au cours des deux dernières années, les collectivités du territoire du Traité n° 3 ont été les plus touchées par les impacts de la réglementation de l'eau. Ce sont aussi les collectivités qui ont le moins leur mot à dire en matière de réglementation de l'eau et de protocoles. Tout se passe au sein de la structure occidentale. Nous devons vraiment nous pencher sur la façon dont nous nous gérons, sur nos principes de prise de décision et sur nos structures de gouvernance, afin de pouvoir adopter une approche plus globale. Comme nous l'avons constaté lors de la pandémie mondiale, ce n'est qu'ensemble, unis, que nous pouvons travailler sur un tel sujet. Il en va de même tout autant pour le changement climatique que pour la réglementation de l'eau, car ils ne sont pas gérés par une seule administration. Tout est relié.

• (1215)

Sur ce, je vous remercie vraiment de m'avoir donné l'occasion d'être ici aujourd'hui et de partager avec vous les expériences du Grand conseil. J'ai hâte au reste de la session. Merci.

Le président: Merci, monsieur King.

Malheureusement, notre troisième témoin, le chef Martel, n'est pas encore avec nous, alors nous allons passer aux questions, en commençant par les conservateurs.

J'ai M. Vidal pour six minutes.

M. Gary Vidal: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'avoir pris le temps d'être ici avec nous aujourd'hui.

Nous avons brièvement discuté du fait que l'automne est dans l'air, et que nous n'allons probablement pas l'éviter lors de la transition vers l'hiver. Je tiens à vous remercier d'être venus et de partager vos connaissances avec nous.

J'ai quelques questions à poser aux chefs Thomas et Diabo. Vos remarques étaient assez étonnantes dans le contexte de votre gestion des défis intergouvernementaux. En tant qu'ancien maire ayant eu affaire à différents ordres de gouvernement, j'ai bien aimé votre perspective — une perspective très positive — et je suis sûr qu'elle comporte aussi des défis.

La gestion des urgences est une responsabilité partagée, de toute évidence, et vous la partagez bien plus que la plupart des gens ne doivent le faire. Au cours de la dernière heure, nous avons entendu le témoignage des personnes qui émettent les alertes — le système d'alerte — et elles ont parlé de la volonté d'inciter les nations individuelles à participer à ce système à leur propre niveau.

J'essaie d'étoffer ce point dans le contexte où vous devez faire face à ce que j'ai eu à faire en tant que maire: de multiples administrations. Serait-il avantageux pour vous d'émettre vos propres alertes d'urgence uniquement pour votre nation et vos collectivités, ou le faites-vous déjà?

Cheffe Sarah Diabo: Nous n'avons pas le 911 inversé. Il n'est bon que pour la partie ontarienne d'Akwesasne. Je voulais lancer un programme d'équipes d'intervention communautaire en cas d'urgence, appelé CERT (Community Emergency Response Team). C'est presque comme une surveillance de quartier, des groupes de quartier que nous créerions.

Akwesasne est une sorte de grande famille, alors tout le monde se connaît. Tout le monde sait qui est un aîné et qui vit seul. Nous créerions de petites équipes et leur demanderions de faire du porte-à-porte si nous devions évacuer ou des choses comme ça, mais nous n'avons pas de système d'alerte ou de 911 inversé, parce que nos numéros de téléphone sont à la fois américains et canadiens, donc on ne peut pas faire ça. Il faudrait utiliser la bonne vieille méthode, le porte-à-porte: frapper à la porte pour voir s'ils vont bien.

Nous utilisons également les médias sociaux. De plus, nous avons notre propre station de radio locale, qui est notre lien vital avec Akwesasne. En cas de panne de courant, d'évacuation ou de tempête d'hiver, tout le monde écoute CKON. Par le passé, nous avons distribué des trousseaux contenant une réserve de trois à cinq jours de nourriture, d'eau, une petite radio, une lampe de poche et des piles. Nous les livrions de porte en porte et les donnions à notre collectivité pour qu'elle puisse au moins allumer la radio et avoir un moyen de communiquer avec les premiers intervenants.

M. Gary Vidal: Je vous remercie beaucoup de cela, ainsi que de vos efforts. Cette approche est très sensée. Au cours de la dernière heure, un témoin a parlé de la télévision et de la radio; il ne s'agit pas seulement d'une alerte sur le téléphone. Il s'agit d'un système à plusieurs volets.

Si vous pouviez avoir un système d'alerte qui fonctionne, de façon à pouvoir émettre des alertes locales très précises sans avoir à faire du porte-à-porte, est-ce que cela serait un avantage pour vous?

Je cherche une réponse assez rapide parce que je veux passer à autre chose avant que mon temps ne soit écoulé.

• (1220)

Cheffe Sarah Diabo: Un service de téléphonie cellulaire serait bénéfique pour nous en tant que capacité de première réponse, oui.

M. Gary Vidal: La plupart des gens ont accès à une couverture cellulaire, n'est-ce pas, dans votre...?

Cheffe Sarah Diabo: Oui.

M. Gary Vidal: D'accord. C'est bien.

Chef Dwayne Thomas (chef, Conseil mohawk de Akwesasne): Nous avons cependant des trous dans notre collectivité où nous n'avons pas de service cellulaire, simplement à cause de la géographie de notre collectivité. Cheffe Diabo et moi représentons le même district. Nous vivons à environ un quart de mile l'une de l'autre, et il y a des moments où nous n'avons pas de service cellulaire à la maison. J'ai le téléphone de mon chef du côté canadien, mais c'est Verizon du côté américain, uniquement parce que j'obtiens un meilleur service avec Verizon là où nous sommes situés.

M. Gary Vidal: Je vous remercie. D'où je viens, il y a beaucoup de collectivités dans ma circonscription qui n'ont pas du tout de couverture cellulaire, alors c'est une chose que je reconnais.

Mon temps de parole s'écoule. J'aimerais changer un peu de sujet et vous poser une autre question. C'est peut-être un peu plus par curiosité.

Au cours des dernières semaines, on a beaucoup parlé du maintien de l'ordre dans les Premières Nations, à la suite d'un incident survenu dans ma région du nord de la Saskatchewan. Vous avez déjà votre propre force policière. J'aimerais beaucoup parler avec vous de ce sujet plus en détail un jour.

Dans le contexte de l'existence de votre propre force policière, j'aimerais que vous établissiez un lien précis avec les urgences. Pourriez-vous nous parler de l'avantage d'avoir votre propre force policière en cas de situation d'urgence dans vos collectivités?

Chef Dwayne Thomas: Je vais vous en parler.

Dans notre collectivité, depuis près de 50 ans, dans la partie nord, nous avons la police mohawk d'Akwesasne. Ce n'est qu'au cours des deux dernières années que nous avons laissé les gens venir et cartographier nos rues. Actuellement, nous n'avons pas de système 911, car certains membres de notre collectivité ne se sentent pas à l'aise de donner leurs renseignements au monde extérieur.

Avec une force communautaire locale, pendant des années, il n'y avait que des personnes de notre collectivité. Nous avons eu la chance que des personnes se présentent et remplissent ces rôles. Cependant, au cours des cinq dernières années, nous avons eu beaucoup plus de personnes de l'extérieur du territoire qui ont postulé parce que nous n'avions pas d'autres candidats qui ont été acceptés.

En ce qui concerne ma maison, par exemple, lorsque j'étais répartiteur pour la police mohawk et que je disais « Va chez Dwayne Thomas », le gars à l'autre bout du fil répondait « OK ». Je n'avais pas besoin de dire « au 318 Wade Lafrance ».

Dans notre collectivité, cette connaissance de qui nous sommes et de l'endroit où chacun vit, de même que les familles et la proximité aident vraiment lorsque l'on se trouve dans une telle situation. On peut, tout d'un coup, se trouver en mode panique et quelque chose se passe. Il y a une maison en feu. Il y a eu la tempête de verglas de 1998. Ça peut être n'importe laquelle de ces choses.

Vous parlez d'aller quelque part, et la personne à l'autre bout du fil dit: « Qui est-ce? C'est quel district? » Ils veulent une adresse physique, parce que c'est ce qu'ils connaissent, mais notre collectivité locale, comme je l'ai dit, a été desservie pendant probablement les 45 premières années par des gens qui étaient tous d'Akwesasne, alors ils savaient où aller. À cet égard, c'était une chose positive.

L'autre avantage d'être dans une petite collectivité, c'est que tout le monde connaît la situation de tout le monde, alors quand quelqu'un est malade ou qu'il arrive quelque chose, nos premiers intervenants sont au courant. Le mari de Sarah est ambulancier. Il a une excellente mémoire et se souvient de beaucoup de choses. Il sait des choses que quelqu'un de l'extérieur pourrait ne pas savoir. Je pense que ce sont des avantages formidables.

Dans mon cas, je suis allé à l'école en dehors de la réserve. J'avais beaucoup d'amis dans la ville voisine de Massena, dans l'État de New York, car c'est là que j'ai fait mon secondaire. Au début des années 1990, quand je leur rendais visite, quand on m'arrêtait et qu'on me demandait pourquoi j'étais à Massena, je répondais toujours : « Est-ce illégal d'être à Massena ? » Je savais où ils voulaient en venir, que parce que je venais de la collectivité locale des Premières Nations j'avais des problèmes ou quelque chose du genre. Je ne sais pas pourquoi ils arrivaient à cette conclusion. Cependant, le fait de se faire arrêter sur son territoire et de reconnaître une personne, de voir un visage aimable et amical, ça aide certainement notre collectivité.

• (1225)

Le président : Merci, chef.

Nous passons maintenant la parole à M. Powlowski pour six minutes, je crois bien.

M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.) : Oui, c'est moi.

Merci, chef. C'était une réponse très bonne et intéressante.

Je vais me concentrer sur M. King.

Monsieur King, bienvenue au Comité. Je suis heureux que vous soyez là. Le Comité ne le saura pas, mais la partie ouest de ma circonscription est entièrement couverte par le Traité n° 3.

Pendant les inondations de ce printemps, j'étais là-bas. J'ai certainement vu les voitures flottant dans la rivière Seine. Le centre communautaire était essentiellement une île entourée de sacs de sable et entourée d'eau. À Couchiching, qui est proche de Fort Frances, il y avait aussi beaucoup de maisons inondées.

Monsieur King, vous pouvez peut-être m'en dire plus sur l'étendue des dégâts au printemps, et dans quelles collectivités. Si je me souviens bien, les collectivités situées plus en amont, comme le lac La Croix, ont été les premières à être inondées, puis, à mesure que le niveau de l'eau montait en aval, d'autres régions ont été inondées.

Pourriez-vous peut-être nous en dire plus sur les dommages subis ce printemps ?

M. Lucas King : Bien sûr, et je pense que la première chose que j'aborderais ici est que ce n'était pas seulement le printemps, et c'était le problème dans le territoire du Traité n° 3 cette année. Normalement, lorsqu'il y a une inondation, cela commence en amont et nous avons une inondation, puis en juillet et en août, elle est absorbée dans le système. Il y a eu tellement d'eau cette année. Dans la partie orientale du territoire du Traité n° 3 — Couchiching, la rivière Seine, le lac la Croix — il y a eu des pertes de logements et des dommages aux infrastructures sur l'eau et aux usines de traitement de l'eau. Tout cela s'est ensuite écoulé par la rivière à la Pluie jusqu'au lac des Bois, et c'est là que nous avons vu le niveau du lac des Bois monter, ce qui a eu le même impact sur nos collectivités riveraines en ce qui concerne l'accès aux centres communautaires, l'éducation, les routes d'accès et de sortie des collectivités et les évacuations. Les efforts de remplissage de sacs de sable étaient hors de contrôle, et cela s'est poursuivi en juillet et en août.

Ce n'est qu'il y a environ deux semaines que l'eau s'est retirée d'une grande partie de l'infrastructure physique du lac, mais la même situation est encore vécue sur la rivière Winnipeg qui se jette dans le système du lac Winnipeg.

Cette crue des eaux était également sans précédent sur le plan de la longévité dans le territoire. Nous avons simplement essayé d'évacuer le plus d'eau possible, mais l'infrastructure n'était pas en place pour en évacuer assez rapidement. La Première Nation de White Dog, par exemple, au lieu d'ériger des sacs de sable, a en fait déversé un tas de sable devant sa station de traitement de l'eau pour essayer d'empêcher l'eau d'entrer, car il n'y avait tout simplement pas le temps de faire autre chose.

Chaque collectivité a maintenant des coûts pour les routes et autres infrastructures liées à la montée des eaux. L'eau est montée de six à sept pieds à certains endroits.

M. Marcus Powlowski : Monsieur King, vous et moi en avons déjà parlé.

Dans le bassin de la rivière Winnipeg, il y a plusieurs barrages. Il y a plusieurs points d'étranglement naturels, et l'eau s'accumule derrière ces points. Disons que vous cherchez à atténuer le problème dans le lac à la Pluie, par exemple. Si vous deviez créer un plus grand passage vers la rivière à la Pluie, vous créeriez alors la possibilité d'un plus grand problème dans la rivière à la Pluie. De même, au lac des Bois, il y a un barrage, mais je ne pense pas que ce soit le point d'étranglement ; c'est plus en aval. Cependant, si vous ouvrez le barrage à cet endroit, vous pourriez avoir plus d'inondations dans la rivière Winnipeg.

Pouvez-vous nous expliquer un peu cela ?

M. Lucas King : Bien sûr. Nous avons eu cette conversation au sujet de l'infrastructure qui se trouve actuellement dans le bassin de la rivière à la Pluie et le lac des Bois.

Une grande partie de cette infrastructure existe depuis des décennies maintenant. Il y a des points d'étranglement naturels tout au long, et c'est là que la rivière à la Pluie ne peut pas faire passer suffisamment d'eau pour faire baisser le niveau du lac à la Pluie et du lac Namakan, et on arrive à ce niveau d'eau élevé. De même, pour l'eau qui sort de la rivière Winnipeg pour faire baisser le lac des Bois, qui est le grand réservoir de stockage, et ensuite le lac Seul, il ne peut pas s'écouler assez d'eau rapidement pour alléger cette pression. On peut voir des tombes érodées dans le lac Seul. Il y a des ossements physiques qui apparaissent sur les rivages.

Ceci étant dit, c'est la raison pour laquelle nous sommes assis ici maintenant. C'est pour commencer à refaire ou à manipuler ces points d'étranglement, mais est-ce que manipuler davantage la Terre Mère est vraiment la bonne réponse ? La conversation au grand conseil porte sur la façon dont nous pouvons faire un meilleur travail pour obtenir plus de renseignements afin que nos prédictions soient plus précises.

Ce qui me préoccupe, c'est que la courbe des niveaux optimaux dans le bassin des lacs de la Pluie et Namakan est passée de 0 à 2 au cours des deux dernières années en ce qui concerne les prévisions de sécheresse ou d'inondation, et nous sommes censés être les experts. Ces modèles et ces ingénieurs sont censés être les experts. Cependant, nous sommes humains et nous avons besoin d'autant de renseignements que possible.

C'est là que nous commençons à envisager la question en tant que partenaires du traité. C'est un problème pour tout le monde, et nous devons commencer à adopter une approche plus holistique dans notre façon de parler de la réglementation de l'eau, parce que ce n'est pas seulement l'élargissement des barrages et des points d'étranglement qui va nous sortir de cette situation; c'est la gestion de notre relation avec cette eau, l'apport de plus de connaissances et l'harmonisation des systèmes de gouvernance pour vraiment faire un meilleur travail.

• (1230)

M. Marcus Powlowski: Est-ce qu'il me reste du temps?

Le président: Il ne reste que huit secondes environ, monsieur Powlowski, alors je pense que nous allons nous arrêter là.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marilène Gill: Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être avec nous.

Mes prochaines questions s'adresseront au chef Thomas et à la cheffe Diabo, du Conseil mohawk d'Akwesasne.

Comme députée du Québec, j'ai rencontré à quelques reprises des membres de la communauté d'Akwesasne en ce qui concerne, notamment, le traité Jay, qu'ils connaissent bien.

Notre étude parle de situations d'urgence et de crise, en plus de la question de la frontière canado-américaine et des difficultés de toutes sortes que cela cause pour la communauté d'Akwesasne.

Chef Thomas et cheffe Diabo, dans une situation de crise que la communauté pourrait vivre ou a vécue, quelles sont les difficultés supplémentaires qui devraient être levées pour vous permettre de mieux répondre aux besoins de la communauté des deux côtés de la frontière? Pour vous, il s'agit vraiment d'un cas unique.

[Traduction]

Le président: Nous pouvons commencer avec M. King.

[Français]

Mme Marilène Gill: En fait, monsieur le président, ma question s'adresse à la cheffe Diabo et au chef Thomas en ce qui concerne le traité Jay.

Le président: Toutes mes excuses.

[Traduction]

Désolé. Nous allons commencer par la cheffe Diabo.

Cheffe Sarah Diabo: Pendant la pandémie, par exemple, à cause de l'application ArriveCAN, il était difficile pour nos médecins de se rendre dans les foyers pour personnes âgées. Ils venaient du Canada, mais ils devaient passer par les États-Unis, et il était donc difficile pour eux de repasser par là. Même si ce n'était que pour 8 à 10 heures par jour, ils ne pouvaient pas le faire, ce qui a entravé notre secteur des soins de santé. Nous avions très peu de médecins et très peu d'infirmières, et il en allait de même pour la Croix-Rouge américaine. Il était difficile pour les employés de la Croix-Rouge américaine de venir nous aider à cause de la frontière internationale. Ils n'étaient pas membres d'Akwesasne, donc ils n'avaient pas le droit d'entrer. Ils devaient passer par tout le processus d'ArriveCAN.

Toutes nos infirmières, les préposés aux services de soutien et les infirmières en santé communautaire commençaient à être fatigués, nous avions donc besoin d'un soutien pour entrer. La Croix-Rouge américaine n'a pas été en mesure de venir pendant la COVID.

Dans notre district, il pouvait s'agir d'un problème aussi mineur que la réparation de ma laveuse et de ma sècheuse. Personne ne venait de l'Ontario pour réparer nos appareils au Québec. Nous devions transporter nous-mêmes nos appareils de l'autre côté de la frontière.

Une grande partie de nos marchandises... Nous ne pouvions pas obtenir de bois de construction; nous ne pouvions pas recevoir de livraisons. C'est difficile dans les districts du Québec, parce qu'il faut passer par l'État de New York. De l'État de New York, on ne peut pas passer au Québec, à cause de la frontière. Il n'y a pas de frontière surveillée, mais les personnes doivent quand même se présenter aux douanes américaines à Massena.

• (1235)

Chef Dwayne Thomas: Il y a la géographie de l'ensemble. Notre district de Tsi Snaihne et le district de Kana:takon ont de l'eau sur la partie nord et de la terre sur la partie sud. Le seul moyen d'y accéder est de passer par les États-Unis, avec toutes les restrictions frontalières pendant la COVID. Avant la COVID, il n'y avait pas de problème, parce que nous n'avions pas de restriction à la frontière, mais nous étions vraiment exposés à beaucoup de ces choses.

Heureusement, nous avons une collectivité fantastique. Tout le monde se mobilise et se porte volontaire. Si l'on parle des mesures supplémentaires que nous avons prises pour naviguer dans la COVID ou toute autre chose qui s'est présentée, je peux vous dire que nos gens se sont vraiment mobilisés.

En ce moment, nous souffrons beaucoup de la fatigue de la COVID, parce que nous n'avons pas pu obtenir ce soutien extérieur. Beaucoup de gens ne comprennent pas comment Akwesasne est construit jusqu'à ce qu'ils visitent Akwesasne et voient la frontière et toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Notre peuple attend des réponses, il essaie de comprendre comment s'y prendre.

Au fil des ans, nous avons été habitués à dire: « D'accord, nous viendrons vous chercher en bateau sur l'île Cornwall, vous amènerons en bateau jusqu'à Tsi, vous laisserons vaquer à vos occupations, puis vous ramènerons. » Les coutumes américaines et les gens à Washington, et parfois les gens ici à Ottawa, ne comprennent pas ce à quoi nous sommes confrontés jusqu'à ce qu'ils viennent voir ce qui se passe à Akwesasne. Souvent, nous sommes obligés de faire les choses nous-mêmes...

[Français]

Mme Marilène Gill: Je suis désolée, chef Thomas, mais il ne me reste plus beaucoup de temps.

Je vais vous poser une dernière question, qui pourrait résumer en bonne partie le sujet.

Une entente entre le Canada et les États-Unis concernant la frontière, comme vous le demandez, dans le cadre du traité Jay, par exemple, pourrait-elle être une solution ou du moins une amélioration quant à la sécurité des vôtres?

J'aimerais connaître votre avis et celui de la cheffe Diabo à ce propos.

J'aimerais simplement que les services administratifs portuaires soient déménagés à côté de la douane américaine ou qu'on installe quelque chose du genre, parce que pour aller d'un district à l'autre, je dois toujours passer du Québec à l'Ontario et je dois toujours franchir les douanes, même si je suis toujours à Akwesasne.

C'est la même chose avec les enfants. Il faut toujours aller à Cornwall, revenir et se rendre sur l'île. Installer les services administratifs portuaires à côté de la douane américaine serait une solution.

Chef Dwayne Thomas: Il y a aussi une autre chose qu'il faut examiner. Avant de devenir chef, j'ai été durant 16 années superviseur du transport pour notre conseil scolaire, et encore une fois notre situation géographique pose un gros problème, parce qu'il n'y a qu'une seule route pour entrer dans l'île de Cornwall et en sortir. Il y a le pont international au sud et le plus petit pont qui mène vers le nord, mais si l'un ou l'autre de ces ponts devient inutilisable, nous sommes coincés.

C'est pareil pour le district de Kana:takon. Il y a une seule route pour entrer et sortir, c'est tout. Même chose pour Tsi Snaihne: deux routes pour entrer et sortir, c'est tout. Pour commencer, nous ne recevons pas assez d'argent pour entretenir ces routes, mais aussi nous avons besoin d'autres routes, en plus de celles existantes, pour être mieux préparés.

Les douanes sont une entrave, c'est clair, mais le fait d'avoir une seule voie d'entrée et de sortie représente d'après moi une plus grande entrave encore.

Le président: Merci beaucoup.

Il serait possible de faire un bref deuxième tour. Ce sera trois minutes pour les conservateurs et les libéraux, et une minute et demie pour le Bloc et le NPD.

Monsieur Shields, vous avez la parole pour trois minutes.

• (1245)

M. Martin Shields: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

En ce qui concerne la coordination que vous effectuez et dont vous parlez, je pourrais poser la question politique: Entre les deux pays, les deux provinces, les deux comtés, avec lequel est-il le plus facile de traiter? Je sais toutefois que vous ne répondrez pas à cette question. Vous avez forgé un partenariat, et vous savez comment le faire fonctionner, ce qui est incroyable.

J'aimerais interroger M. King sur un point soulevé dans votre témoignage, car je pense qu'il vous concerne également.

Monsieur King, nous parlions de l'eau. Dans ma circonscription, j'ai deux exemples. Dans le premier, nous travaillions avec des Autochtones et nous avons dû nous adapter pour faire face aux inondations causées dans ma circonscription par les deux principaux cours d'eau. Dans votre circonscription, ce que je veux aborder — vous n'en avez pas beaucoup parlé, mais vous l'avez mentionné —, c'est le défi psychologique posé par la constante obligation de déraciner des gens de leur territoire, en milieu isolé, pour les relocaliser dans une zone urbaine. Quels problèmes en résultent, et comment pouvons-nous les résoudre? Qu'est-ce que vous recommandez?

M. Lucas King: Le problème est énorme. Être obligé d'évacuer son domicile a un énorme impact mental, émotionnel et spirituel.

Une des principales difficultés a trait aux diverses zones de compétence dont Akwesasne est l'objet. Le Traité n° 3 couvre le Manitoba et l'Ontario, mais l'eau s'écoule aussi du Minnesota, et il y a des relations au Minnesota et au Manitoba.

En fait, de nombreux membres de nos communautés choisissent d'aller se réinstaller vers l'ouest dans une nation anishinabée de plus grande taille, à Winnipeg et au Manitoba, qui s'apparente davantage à un port d'attache. On assiste actuellement à une aggravation de cet impact émotionnel, spirituel et mental, parce que nous pouvons uniquement financer les opérations d'évacuation en Ontario et que nous devons relocaliser les gens à plus grande distance au lieu de les réinstaller à quelques heures d'automobile, par exemple à Winnipeg, où nos membres ont souvent des relations et de la famille.

Le volet évacuation témoigne de notre état de préparation et du besoin de mieux régulariser les cours d'eau et d'améliorer nos mesures de préparation pour ne pas avoir à évacuer, mais advenant la nécessité d'évacuer, il faut mettre en place des protocoles qui nous permettront de le faire vers un endroit qui sera le plus confortable possible pour les personnes évacuées, et de les retourner chez elles le plus rapidement possible.

M. Martin Shields: Ce que vous dites au sujet de l'adaptation, c'est qu'il faut faire autre chose qu'évacuer.

M. Lucas King: Oui. Nous devons être mieux préparés pour l'évacuation. Il faut construire d'autres routes et y avoir un meilleur accès. Si une communauté n'a qu'une seule route d'accès et que cette route est inondée, alors elle perd son accès à la nourriture et à l'aide médicale. Nous devons améliorer les voies d'accès, améliorer les communications en cas d'inondation et améliorer les ressources de préparation aux inondations.

En clair, cela revient à élaborer de meilleures stratégies de régularisation des eaux, à donner de meilleurs préavis d'inondation et à faire en sorte que les collectivités aient accès à la nourriture, à l'eau et aux autres ressources dont elles ont besoin pour éviter l'évacuation. Ensuite, advenant la nécessité d'évacuer, il faut s'assurer de choisir le lieu le plus sûr et le plus confortable possible dans cette zone.

M. Martin Shields: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur McLeod, à vous maintenant la parole pour trois minutes.

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins.

J'ai entendu aujourd'hui des présentations très intéressantes, qui mettent en évidence quelques-uns des défis que doivent relever les communautés autochtones aux prises avec des situations d'urgence.

Ma question concerne le Traité n° 3.

J'ai écouté avec un réel intérêt. Je viens des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons deux réserves, mais la plupart de nos communautés sont des communautés autochtones, et il y a un certain nombre de gouvernements locaux. Il y a des bandes indiennes et des conseils métis. Dans certaines communautés, il y a des conseils inuits. Nous avons ensuite le gouvernement municipal et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et puis, en cas d'urgence, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer.

Tout cela exige beaucoup de coopération. Dans certains cas il y a des alliances, dans d'autres cas on a signé des accords de coopération qui délimitent le rôle de chaque partie. Toute confusion peut coûter des vies, et toute incertitude entourant la répartition des rôles peut menacer les infrastructures et les autres biens, ou même la vie humaine.

Je sais que dans certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, des accords trilatéraux assurent la coordination entre les Premières Nations et les autorités fédérales et provinciales. Je demande au représentant du Traité n° 3 s'il serait également bénéfique d'avoir un accord et des arrangements trilatéraux en Ontario, à son avis.

• (1250)

M. Lucas King: Oui, je pense que ce serait extrêmement bénéfique.

Je pense même que l'accord pourrait être plus que trilatéral. On pourrait parler d'accord quadrilatéral en raison de la partie du Traité n° 3 qui touche le Manitoba. Quand on discute de la gestion des urgences ainsi que des ressources et de la planification qui s'y rattachent, on pourrait s'assurer d'asseoir à la même table toutes ces compétences. Une entente entre la nation anishinabée du Traité n° 3, le Manitoba, l'Ontario et le gouvernement fédéral serait certainement une étape importante dans une telle collaboration.

M. Michael McLeod: Ma prochaine question s'adresse aux Mohawks d'Akwesasne.

J'ai vraiment dû faire des efforts pour suivre le nombre de compétences à l'œuvre dans votre communauté. C'est une communauté divisée entre deux pays, deux comtés et deux provinces.

Lorsqu'il y a une urgence nationale, je me demande qui déclare l'état d'urgence. Est-ce la responsabilité du chef?

Le président: Rapidement, s'il vous plaît? Nous commençons à manquer de temps.

Cheffe Sarah Diabo: Ça dépend du lieu de l'urgence. La responsabilité pourrait incomber au bureau de gestion des urgences de la tribu, ou au bureau des mesures d'urgence du conseil mohawk.

M. Michael McLeod: D'accord. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour une minute et demie.

Mme Marilène Gill: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais m'adresser rapidement au chef Thomas et à la cheffe Diabo.

Premièrement, je veux vous dire que nous savons à quel point la situation d'Akwesasne est complexe et unique. J'abonde dans le même sens que la cheffe Diabo, à savoir que le Comité pourrait peut-être se rendre sur place pour mieux comprendre ce qui s'y passe.

Si vous le voulez, vous pouvez conclure en précisant ce qui serait le plus important pour vous en ce qui concerne les situations d'urgence. Vous pourrez aussi nous faire parvenir tout autre commentaire ou idée supplémentaire que vous souhaiteriez voir mis en lumière dans notre rapport et au sujet desquels notre comité pourrait faire des recommandations.

Je vous remercie.

[Traduction]

Cheffe Sarah Diabo: Ce que je souhaite, ce serait d'avoir un financement régulier grâce auquel nous pourrions offrir à nos gens plus d'équipement et de formation, pour leur permettre d'être de meilleurs intervenants, d'avoir un grand bâtiment voué à la sécurité publique et d'avoir une unité centrale de répartition.

Essentiellement, il s'agit de financer le bâtiment de sécurité publique, la formation, le matériel et les équipements de protection individuelle.

[Français]

Le président: Je vous remercie, madame Gill.

[Traduction]

Madame Idlout, vous avez 90 secondes.

Mme Lori Idlout: Ma question s'adresse à M. King.

Tout d'abord, félicitations pour l'anniversaire de la signature du Traité n° 3.

Au sujet du diaporama PowerPoint que vous nous avez envoyé, concernant la conciliation des souverainetés dans le Traité n° 3: pourriez-vous nous expliquer rapidement comment le diaporama s'applique à la protection de l'enfance.

Oujannamiik.

M. Lucas King: Tout à fait, je vais faire de mon mieux pour être le plus bref possible.

Ce que vous voyez dans les diapositives, ce sont deux modes parallèles de gouvernance. L'un est celui de la nation anishinabée dans le Traité n° 3, et l'autre réside dans les systèmes de gouvernance occidentaux, dans ce cas harmonisés par la signature du Traité n° 3.

Ce qui arrive le plus souvent quand on parle, par exemple, de protection de l'enfance ou de gestion des urgences « en partenariat » avec des entités de la Couronne, c'est que celles-ci nous diront qu'elles financeront tel ou tel travail, qui devra être fait de telle ou telle façon. Ces entités nous dictent les protocoles de mise en œuvre, qui doivent être respectés à l'intérieur de ce cadre occidental.

Voilà le problème. Pour la protection de l'enfance par exemple, ce sont les autorités fédérales et provinciales qui dictent comment s'occuper des enfants anishinabés. Ce que nous devons vraiment chercher à faire, c'est harmoniser ces approches de gouvernance pour que, dans les faits, sous l'égide des protocoles et des processus du Traité n° 3, ce soit la nation anishinabée qui guide la protection de l'enfance, et ce, d'une manière culturellement sûre et adéquate qui ne nous fait pas retourner aux politiques d'intégration au paradigme occidental.

En bout de piste, quand on parle de participation et d'inclusion du savoir traditionnel et des Premières Nations, il faut privilégier l'harmonisation et le fonctionnement dans cet espace de traité, au lieu de simplement participer ou d'essayer de superposer deux structures de gouvernance.

• (1255)

Le président: Merci beaucoup. Cela met un terme à la participation de notre deuxième groupe de témoins.

Merci, monsieur King, de votre participation aujourd'hui. Merci à la cheffe Diabo et au chef Thomas d'être venus d'Akwesasne pour répondre à nos diverses questions. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Sur ce, je mettrai fin à la participation du deuxième groupe de témoins.

Je vois que M. Badawey lève la main.

M. Vance Badawey (Niagara-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Avant que vous leviez la séance, j'aurais deux questions.

La première concerne l'étude dont nous discutons aujourd'hui. Quand prévoyons-nous discuter des instructions de rédaction?

Le président: Étant donné que la semaine dernière nous avons convenu, avec quelques amendements, de donner la priorité au projet de loi C-29, cela nous mène au 28 octobre pour la dernière séance. Ensuite, bien sûr, nous devons procéder rapidement à l'examen article par article, ce qui nous mène au début de novembre.

J'ai également fait mention de deux autres sujets à revoir. Le premier est le rapport actualisé du programme des soins de santé non assurés, que les analystes mettront à jour à la lumière des amendements, des nouvelles résolutions et des nouvelles recommandations que nous avons proposés. J'ai aussi dit qu'à un moment donné — ce jeudi par exemple —, nous allions examiner les études futures. Les instructions de rédaction de l'étude dont nous discutons actuellement sont également importantes.

Dans les jours et les semaines à venir, nous devrions décider de ce qui suivra immédiatement l'étude du projet de loi C-29. Devrions-nous décider de la rapidité avec laquelle nous voulons traiter l'un des trois points? Lesquels des trois devrait-on aborder, et dans quel ordre? Devrait-il s'agir des instructions de rédaction, du rapport des soins de santé non assurés ou de la décision sur les études futures, et dans quel ordre?

Monsieur Schmale, allez-y.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le président, étant donné que nous, de notre côté, pourrions avoir encore seulement une semaine à passer ici, pourrions-nous utiliser du temps, plus tard cette semaine, pour discuter des instructions de rédaction? Je ne veux pas laisser cette tâche au nouveau groupe, qui n'aura aucune idée de ce qui s'est dit jusqu'à présent.

M. Vance Badawey: Vous nous quittez?

M. Jamie Schmale: Je ne sais pas. Nous ne le savons pas. Si vous pouviez envoyer un message à M. Poilievre, ce serait génial. Peut-être que plus tard, dans la période de questions, vous pourriez envoyer une note. Vous allez me manquer également, M. Badawey.

Si nous pouvions nous débarrasser de cette tâche — je le dis de façon aucunement péjorative — avant de partir, ce serait parfait.

Le président: J'ai une suggestion.

Nous avons dit que nous voulions commencer jeudi par le projet de loi C-29, probablement en présence des ministres. Il appartient au Comité de décider si nous voulons réserver 20 minutes à la fin de cette séance pour examiner les instructions de rédaction, afin que la vieille bande du Parti conservateur...

M. Vance Badawey: L'ancienne bande.

• (1300)

Le président: ... l'ancienne bande ait l'occasion d'intervenir.

Est-ce que ça pourrait vous convenir?

M. Jamie Schmale: Avez-vous dit de prendre 20 minutes avec les ministres?

Le président: Les ministres seront priés d'être ici jeudi au sujet du projet de loi C-29. C'est la procédure normale d'inviter les ministres parrains.

M. Jamie Schmale: Est-ce qu'ils seront ici pendant deux heures?

Le président: Je l'ignore pour l'instant. Le Comité n'a pas pris de décision à ce sujet. Normalement, ils viennent pour une heure, mais cela nous laisserait un peu de temps.

Sommes-nous d'accord sur ce point, ou est-ce qu'il s'agit d'un autre sujet relié...

M. Vance Badawey: Je propose de réserver un peu de temps jeudi après-midi.

Le président: Voulez-vous dire sur les deux heures?

M. Vance Badawey: Oui, sur les deux heures. Peut-être que pendant 20 minutes nous pourrions discuter des instructions de rédaction pour...

Le président: Désolé, ce sont là des questions de régie interne...

M. Vance Badawey: Ma deuxième question, monsieur le président, concerne le projet de loi C-29. Je suppose que les noms des témoins doivent être communiqués pour le 5 octobre, c'est-à-dire ce mercredi.

Le président: C'est ce que nous avions convenu.

M. Vance Badawey: Parfait, merci.

Enfin, monsieur le président, et je m'adresse par votre intermédiaire à la greffière, si la version amendée et adoptée du projet de loi C-29 pouvait être communiquée aux membres du Comité pour qu'ils puissent se préparer, ce serait merveilleux.

La greffière du Comité (Mme Vanessa Davies): Le procès-verbal sera publié plus tard aujourd'hui en vue de la réunion.

Le président: D'accord, mais il souhaite aussi faire confirmer que nous aurons les projets d'amendement au projet de loi C-29 qui pourraient être soumis aux membres...

La greffière: Non, pas les motions.

M. Vance Badawey: [Inaudible] sur le projet de loi C-29. Nous pouvons les communiquer.

Le président: Oui. Comme vous le savez, tous les projets d'amendement passent par les greffiers législatifs, qui en examinent la forme et l'admissibilité. Ils sont ensuite transmis à la greffière, qui les distribuera.

M. Vance Badawey: Avant jeudi, j'espère.

Le président: Je ne pense pas que ce sera avant jeudi. N'oubliez pas qu'ils doivent être produits dans les deux langues, et que les commentaires nous parviendront au cours des prochaines semaines. Si vous parlez des éventuels changements au projet de loi C-29, nous n'avons pas décidé à quel moment ils devaient être soumis.

La greffière: J'ai envoyé le courriel.

Le président: J'ai lu le courriel de la greffière. Il y a un courriel de la greffière. Il contient une excellente petite vidéo de trois minutes, que je vous encourage tous à visionner parce qu'elle explique les étapes d'examen en comité d'un projet de loi. On y trouve de très bons conseils sur le processus qui nous amène à l'étape de l'étude article par article des changements proposés. Vous connaissez très bien ce processus, j'en suis sûr.

M. Vance Badawey: Je veux simplement vous préciser, monsieur le président, que tout ce que je cherche, c'est la version amendée du projet de loi C-29, rien de plus.

Le président: Vous ne pourrez peut-être pas l'avoir. Pour l'instant, il n'y a rien en particulier...

La greffière: Monsieur le président, tout ce que j'ai diffusé, c'est l'ordre de renvoi tiré des Journaux. C'est tout ce que j'ai.

Le président: Ce n'est pas explicite. J'encourage les personnes qui savent quelles modifications elles souhaitent apporter au projet de loi C-29 à suivre sans délai le processus exposé dans le courriel, pour qu'on puisse examiner ces modifications, en déterminer l'admissibilité et la forme qu'elles prendront, et ensuite les faire traduire et les distribuer.

C'est le processus. Est-ce que ça vous convient?

La greffière: Merci.

Le président: Très bien.

Êtes-vous satisfait, monsieur Badawey? Très bien.

Tout est pour hier, je sais, je sais.

Sur ce, je remercie tous les membres du Comité...

Allez-y, monsieur.

Chef Dwayne Thomas: Monsieur le président, j'aimerais simplement en profiter pour lancer une invitation à toutes les personnes qui aimeraient venir visiter notre réserve. C'est avec plaisir que la cheffe Diabo et moi-même vous accueillerons et vous servirons de guides.

Le président: C'est très aimable à vous. Merci beaucoup, chef Thomas et cheffe Diabo.

Cela semble être une journée bien remplie, car nous devons visiter plusieurs endroits et plusieurs pays.

Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>